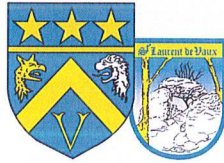


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération ° 2023 03 20- 09 : FINANCES -
Budget principal de la commune nouvelle de
Vaugneray – Vote des taux d'imposition pour
l'exercice 2023.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4),Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont les suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission finances,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée
Dont le résultat est le suivant :**
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
Unanimité des suffrages exprimés

ADOPTE les taux suivants :

	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10, 30%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27, 92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,04 %

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le
24 MARS 2023

et de la publication en mairie le
24 MARS 2023

Le secrétaire
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Mairie de Vaugneray : 01, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Tél : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 03 20-09: FINANCES- Budget principal de la

Objet de l'acte : commune nouvelle de Vaugneray- Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2023

.....
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023032009_09

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032009_09-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .1

Finances locales

Fiscalité

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 9.pdf (99_DE-069-200047785-20230320-2023032009_09-DE-1-1_1.pdf)